

N° 7273¹⁴

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**relative aux contrôles officiels des produits agricoles et
portant abrogation de :**

- 1° la loi modifiée du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et
boissons similaires ;**
- 2° la loi du 8 juin 1984 fixant le cadre général pour l'établisse-
ment des règles concernant la commercialisation du bétail
de boucherie**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(1.4.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 31 mars 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**relative aux contrôles officiels des produits agricoles et
portant abrogation de :**

- 1° la loi modifiée du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et
boissons similaires ;**
- 2° la loi du 8 juin 1984 fixant le cadre général pour l'établisse-
ment des règles concernant la commercialisation du bétail de
boucherie**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 31 mars 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 27 juillet 2018, 12 octobre 2021 et 8 mars 2022 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 15 votants, le 1^{er} avril 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ

